

Référentiels	ISO 50001 : 2011		
§	Généralités		

Problème posé

Peut-on exclure des exigences de l'ISO 50001 dont celles concernant la conception et les achats ?

Réponse

Aucune exigence de l'ISO 50001 ne peut être exclue.

Toutes les exigences sont applicables même les paragraphes « conception » et « achats d'énergie et de services énergétiques ».

La finalité de l'exigence « conception » est d'intégrer les critères énergétiques le plus en amont possible dans les décisions de conception. Le champ d'application est la conception d'installations, (la sélection l'installation d'équipements) et (la conduite des) processus (procédés) pouvant avoir un impact significatif sur la performance énergétique de l'organisme, à la différence d'ISO 9001 et ISO 14001 pour qui la conception concerne les produits et services réalisés.

Quand la certification ISO 9001 d'un organisme exclut le champ conception ou en l'absence de certification ISO 9001, la conception ISO 50001 s'applique néanmoins.

Dans le cadre d'une externalisation de la conception (Ex : Bureau d'Etude (BE) centralisée au niveau d'un groupe ou conception du ressort d'un tiers ou du client), il sera attendu une présentation des résultats de l'évaluation de la performance énergétique réalisée par le BE ou par le site.

La formulation d'exigence auprès du BE pour la prise en compte des exigences de la norme ISO 50001 est un premier moyen pour démontrer l'engagement du site.

Pour les achats, l'exigence consiste à intégrer les performances énergétiques dans le cahier des charges et leur suivi dans la comparaison des offres.

Si un système de management ISO 9001 existe, les dispositions de sélection, évaluation et réévaluation des prestataires ainsi que les informations à l'attention des prestataires, peuvent couvrir les exigences d'achats d'énergie et de services énergétiques, de produits et d'équipements avec le cas échéant des modalités spécifiques de suivi. (§ 4.5.7).

Mot(s) clé(s) : Conception achats exclusions

Date de création : 8/03/2016

Date de modification :